

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES  
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE  
L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET  
DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

APLC/MSP.1/1999/L.2

22 mars 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

Première Assemblée  
Maputo, 3-7 mai 1999  
Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

**Dimanche 2 mai 1999**

**13 h 30 - 18 heures**

Visite d'une zone de déminage, organisée à l'intention des chefs de délégation (le programme détaillé suivra)

**Lundi 3 mai 1999**

**9 heures - 13 heures**

Séance plénière d'ouverture

1. Ouverture officielle de l'Assemblée
2. Élection du Président
3. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et d'autres invités d'honneur)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du règlement intérieur
6. Adoption du budget
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée
9. Organisation des travaux

**14 h 30 - 18 h 30**

10. Échange de vues général

**Mardi 4 mai 1999**

**9 heures - 13 heures**

10. Échange de vues général (suite)

**14 h 30 - 18 h 30**

10. Échange de vues général (suite)

**Mercredi 5 mai 1999**

**9 heures - 13 heures**

11. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports, y compris l'examen et l'adoption d'une formule de présentation de ces rapports
12. Examen des demandes présentées en application de l'article 5
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 8
14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 :
  - Déminage

**14 h 30 - 18 h 30**

14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (suite) :
  - Déminage

**Jeudi 6 mai 1999**

**9 heures - 13 heures**

14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (suite) :
  - Assistance aux victimes, réintégration sociale et économique, programmes de sensibilisation aux dangers des mines

**14 h 30 - 18 h 30**

14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (suite) :
  - Destruction des stocks de mines antipersonnel
  - Mise au point de techniques de déminage

**Vendredi 7 mai 1999**

**9 heures - 13 heures**

14. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter conformément à l'article 6 (suite)

**14 h 30 - 18 heures**

15. Dates, durée et lieu de la deuxième Assemblée des États parties
16. Questions diverses
17. Examen et adoption du rapport de la première Assemblée des États parties et de la Déclaration de Maputo
18. Clôture de la première Assemblée des États parties

-----